

Extrait du registre des délibérations Commission « Finances et affaires générales » Conseil municipal du 25 mars 2019 Séance du 13 mars 2019

14 ACSO - Gestion mutualisée des services informatiques - renouvellement de la convention

Etalent présents les membres inscrits au tableau :

Le Maire :

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN

Maires-adjointes & Maires-adjoints :

Mme CAPON, MM CABARET, LEMAIRE, Mmes CARLIER, FOURRIER-CESBRON, LAMBRE, M. DEME.

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

MM N'DIAYE, ATAKAYA, MARTIN, LELONG, Mmes FAZAL, SAVAS, LEHNER, MM BOUKHACHBA, ASSAMTI, BOULHAMANE, Mme MAUPIN, M. FREMINE, Mme M'BAYE-DIAO, M. RIFI SAIDI, Mmes SOKOLONSKI, JAJAN, M. BOUADDI, Mme DUCHATELLE, MM LAMOUREUX, NATANSON.

Etalent absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau :

Conseillères municipales & conseillers municipaux :

Mme GUENDOUZE	Pouvoir à :	M. CABARET
M. BELMHAND	Pouvoir à :	M. BOUKHACHBA
M. ABBADI	Pouvoir à : Pouvoir à :	Mme FOURRIER-CESBRON
Mme MOUSSATEN	Pouvoir à :	Mme CAPON
Mme DUHIN	Pouvoir à :	M. N'DIAYE
Mme BARBETTE	Pouvoir à :	M. MARTIN
M. AKABLI	Pouvoir à :	M. VILLEMAIN
Mme MEHADJI	Pouvoir à :	Mme CARLIER
M. MONTES	Pouvoir à :	M. LEMAIRE
M. SERTAIN	Pouvoir à :	M. NATANSON
M. FACCHINI	Pouvoir à :	Mme DUCHATELLE

Consellères municipales & conseillers municipaux :

-	Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal :		39
	Nombre de conseillers en exercice :		39
•	Nombre de conseillers absents non représentés mais excusés :		0
•	Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés :	oniuma ach trasma i si Mi	39
-	Nombre de conseillers absents lors du vote de la délibération :	1 1 7	0

#### Rapport de présentation :

## Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN, maire, expose :

Dans le cadre du schéma de mutualisation des services entre les communes membres de l'Agglomération et l'Agglomération, approuvé lors du Conseil Municipal de la ville de Creil du 8 février 2016, il vous est proposé de renouveler la convention de gestion mutualisée des services informatiques de la ville de Creil et de l'Agglomération Creil Sud Oise.

Cette convention doit permettre une meilleure efficacité opérationnelle conduisant à une rationalisation des réseaux de communication, du parc informatique et des logiciels.

Cette rationalisation aboutira à une amélioration de la réactivité des services municipaux et intercommunaux lors de la mise en place du futur service commun « informatique et télécommunication ».

Vous êtes appelés à voter.





### ID: 060-216001743-20190325-DLRG190325014-DE

# aintena

# Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2121-29, L5211-39-1, L5215-27 Vu l'avis de la commission « Finances et affaires générales » en date du 13 mars 2019, Vu la convention entre la commune de Creil et l'Agglomération Creil Sud Oise ci-annexée, Entendu le rapport de présentation,

Vote ordinaire :

Votants: 39

Pour: 39

Contre: 0

Abstention: 0

### Décide à l'unanimité :

Article unique : d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de gestion mutualisée des services informatiques de la commune de Creil et de l'Agglomération Creil Sud Oise.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application telerecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

Date d'affichage: 2 6 MARS 2019

Accusé réception de la Sous-Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMAIN

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

après dépôt en sous-préfecture le .2963/19 et publication ou notification le . 296349

affiché le .... ?G(c) L/9

CREIL, le 29 63/2019

seiller Départemental de l'Oise



Pour le Maire et par délégation Le Drecteur Général des Services

Francis LE PAPE

